

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025

20H30

ORDRE DU JOUR

Etaient présents : M. TESSON Gilles, Maire, Mme DELUZE Véronique, Mme SAILLARD Laure-Anne , M. VERDIER Yves, Adjoints, Mme DUBARRY Jeanne, M. ZARDO Jean-Paul, Mme MARTINS Marie-Hélène, Mme RAMEAUX Dorothée, Mme JERZYK Patricia, M. MACHADO Thierry, M. ABRAM Sébastien, Mme GITTARD Josiane

Etaient absents : M. MERIOT Hervé, Mme DUFRECHOU Valérie, M.TORNE-CELER Gérard, M. DUVAL Christophe, M.BALLESTER Claude et M. HERNANDEZ Franck

Secrétaire de séance : Mme DELUZE Véronique

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h30.

I - INFORMATIONS GENERALES

1 - Gens du voyage

Un convoi d'environ 90 caravanes est entré par effraction à la Plaine des Sports et des Loisirs le dimanche 25 mai. Il s'agissait d'un rassemblement évangélique.

Le groupe a quitté les lieux le dimanche suivant en laissant la Plaine dans un état correct.

2 - Recensement

En début d'année prochaine aura lieu un recensement général de la population (INSEE).

Pour cette mission, 4 agents recenseurs vont être recrutés.

II- URBANISME – ENVIRONNEMENT – VOIRIE – ASSAINISSEMENT

1 - Antenne FREE

Un dossier de demande de déclaration préalable est déposé pour la construction d'une antenne de radiotéléphonie de 30 m de haut à côté de celle implantée par SFR (24 m) chemin du côteau.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité contre cette implantation.

Texte de la motion :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de l'opérateur FREE, qui envisage d'implanter une antenne de radiotéléphonie de 30 mètres de hauteur sur la parcelle cadastrée section ZH n°2 située chemin du Coteau, en zone agricole du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Considérant la présence d'une antenne de radiotéléphonie haute de 24 mètres à moins de 50 mètres du projet de l'opérateur FREE, sur la même unité foncière,

Considérant qu'une antenne de 30 mètres dépasserait largement la frondaison des arbres alentours et serait particulièrement inesthétique,

Considérant que la Commune ne souhaite pas se retrouver avec une "forêt d'antennes" sur la même unité foncière, située au pied d'un coteau, à la confluence de 2 ruisseaux et dans un cadre verdoyant.

Considérant qu'il est préférable de privilégier une mutualisation des supports existants plutôt que l'installation d'une antenne, sur un même site, pour chaque opérateur,

Considérant l'emplacement prévu pour l'emplacement de l'antenne, en zone orange du Plan de Prévention du Risque Inondation, zone fortement inondable par débordement des ruisseaux l'Aulouze et Lapalue,

Considérant que le site, situé à environ 25 mètres des ruisseaux, sera entouré d'un grillage faisant obstacle à l'écoulement des eaux, ce qui ne manquera pas de renforcer le risque de crue dans un secteur déjà fortement impacté, avec des habitations en aval,

Considérant que l'alimentation du site en électricité et en réseau de fibre optique nécessitera la réalisation de tranchées sur environ 500 mètres, ce qui ne manquera pas dégrader les accotements et le revêtement du "chemin du coteau", voie à faible gabarit et en mauvais état,

- EMET UN AVIS DEFAVORABLE A L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE CHEMIN DU COTEAU.

III- PATRIMOINE

1 - Travaux foyer des associations

Le placoplâtre et l'isolation du mur côté ouest ont souffert d'infiltration d'eau de pluie traversant le mur en galet.

Les employés communaux vont enlever les matériaux abimés et un plaquiste viendra reposer une paroi en plâtre en septembre.

2 - Projet de rénovation du groupe scolaire

L'Etat subventionne le projet de rénovation du Groupe Scolaire à hauteur de 18% du montant du projet.

Ce taux est faible et ne permet pas de maintenir un plan de financement supportable pour la Commune.

Il a donc été décidé de repousser le lancement des travaux à juin 2026 et de solliciter une subvention auprès du FEDER (Fonds Européens de Développement Régional) - Somme sollicitée : 569 075 €

IV – VIE ASSOCIATIVE – CULTURE – ANIMATION – JEUNESSE

1 - Bilan des Fêtes

Les fêtes se sont globalement bien passées, même si la fin soirée samedi a été un peu tendue avec l'arrivée d'un groupe de jeunes extérieurs à la Commune venu pour semer le désordre.

2 - Octobre rose

Les manifestations autour d'Octobre Rose se dérouleront le week-end des 3-4 octobre

3 - Point sur les manifestations à venir :

Vendredi 27 juin : fête de l'école organisée par l'association des Parents d'Elèves

Dimanche 29 juin : spectacle de danse moderne (créa'danse)

Samedi 5 juillet : spectacle de danse polynésienne (O'Pau Rinetia)

A parti du samedi 27 juin et jusqu'au 14 juillet : tournoi de tennis

Vendredi 11 juillet et 1er août : Apéritifs concerts organisé par l'office Culturel au Foyer des Associations

Samedi 30 août : Forum des associations

V – COMMUNICATION – PRESSE – CEREMONIES

1 - Site internet

Le nouveau site de la Commune est en ligne. Entièrement réalisé en interne, il est désormais mis à jour très régulièrement.

2 - Dengu'infos

Le numéro "Spécial Budget" a été distribué il y a quelques jours dans tous les foyers.

VI - AFFAIRES SCOLAIRES

Conseil d'Ecole Elémentaire

Le projet "vélo" ainsi que le cycle natation se sont très bien déroulés.

Il est prévu 112 enfants à la rentrée de septembre.

(Le Conseil d'Ecole Maternelle se tiendra ce jeudi 26 juin).

VII - INTERCOMMUNALITÉ

Convention de mutualisation de matériel événementiel : accord de principe

M le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt de la mutualisation du matériel événementiel à savoir 5 Barnums, 3x3 M blanc et ses accessoires.

Cette acquisition est réalisée conjointement entre les communes d'Arbus, Artiguelouve, Aussevielle, Beyrie-en-Béarn, Bougarber, Denguin, Poey-de-Lescar et Sirois. Il apparaît opportun d'établir une convention régissant les règles de partage de chacune des communes membres. M le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Après avoir entendu M le Maire dans ses explications et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord de principe à la signature d'une convention de mutualisation,
- CHARGE M le Maire de toutes les formalités à accomplir en vue de la signature d'une telle convention.

- PRECISE que le coût à la charge de la Commune est de 1 050.20 € (1774 habitants x 0.592 €).

VIII – FINANCES

Rachat du camion des services techniques

Le camion des services techniques est loué chez Renault depuis 6 ans.

Compte tenu du bon état du camion et du faible kilométrage (environ 37 000 km), la Commune a proposé un rachat, accepté par Renault, au prix de 15 000 € hors taxes.

Le Conseil Municipal valide ce rachat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.